

Le CGAC vous informe...

10 novembre 2017

LE 1^{er} DÉCEMBRE APPROCHE

Changement de régime et de statut de protection pour l'assurance santé

Nous profitons de ce communiqué pour vous rappeler que le 1^{er} décembre est l'une des deux dates auxquelles **un changement du régime (régime de base au régime élargi ou régime élargi au régime de base) et un changement au statut de protection (individuel, monoparental ou familial) sont permis**. Il est aussi possible de faire ces types de modifications le 1^{er} juin.

Nous souhaitons également préciser que vous pouvez changer de régime et de statut de protection si votre demande parvient au Bureau des assurances collectives dans les 31 jours suivants l'une des situations personnelles suivantes :

- Mariage ou tout autre type d'union formelle ou union de fait (résidence commune depuis au moins un an). La période d'un an n'est toutefois pas applicable si un enfant est né de cette union;
- Changement de votre état civil;
- Naissance ou adoption d'un enfant;
- Divorce ou séparation légale;
- Lorsque la conjointe ou le conjoint acquiert ou perd le droit d'adhérer au régime d'assurance collective de son employeur;
- Cessation de la couverture de la conjointe ou du conjoint;
- Fin de l'admissibilité d'une personne à charge;
- Décès d'une personne à charge.

La modification de la protection d'assurance entre alors en vigueur le jour même du changement de situation personnelle.

Cependant, nous vous rappelons que le régime élargi doit être maintenu un minimum de trois ans avant de pouvoir transférer au régime de base.

Les demandes de changement de régime ou de statut doivent être faites au Bureau des assurances collectives en utilisant le formulaire *Modification à l'assurance santé* que l'on retrouve aux liens suivants :

- Site internet du SPUL : [Formulaire de modification à l'assurance santé](#)
- Intranet des ressources humaines : [Formulaire de modification à l'assurance santé](#)

Dans le cadre du présent rappel, les formulaires devront parvenir au Bureau des assurances collectives au plus tard le 1^{er} décembre 2017 :

- Par courriel : bac@vrrh.ulaval.ca
- Par courrier : Bureau des assurances collectives
Local 5600
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

Pour toutes questions : Communiquez avec madame Monique Carignan
Téléphone : 418 656-2131, poste 7836
Courriel : monique.carignan@vrrh.ulaval.ca

Les membres du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) :

Marc Desgagné, président
Nicolas Bouchard Martel

Catherine Arnautovitch
Ghislain Léveillé

Christiane Kègle